NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

DE

LA VILLE DE CORBEIL

PAR

A. DUFOUR
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES DE LA VILLE
OFFICIER D'ACADÉMIE



CORBEIL
IMPRIMERIE CRÉTÉ
—
1889



LA

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

DE LA VILLE DE CORBEIL

SON PASSÉ, SON PRÉSENT, SON AVENIR

SES BIBLIOTHÉCAIRES, SES BIENFAITEURS

Habent sua fata libelli.

Comme la plupart des bibliothèques communales, celle de Corbeil doit son origine à la Révolution ; son premier fonds fut en effet formé par les livres des couvents supprimés et les bibliothèques des émigrés qui habitaient les châteaux des environs de cette ville.

Nous possédons peu de documents concernant cette dernière catégorie, mais parmi tant de demeures seigneuriales qui embellissaient alors les alentours de Corbeil, il est possible de citer les châteaux de Villeroy, Petit-Bourg, Ris et la maison de Noailles-Mouchy (1), comme ayant largement contribué à former ce que l'on appelait alors le dépôt littéraire du district de Corbeil.

Quant aux couvents qui ont enrichi ce dépôt de leurs dépouilles, nous sommes beaucoup mieux renseignés à leur égard, grâce à l'ex-libris manuscrit que portaient la plus grande partie de leurs volumes. De ce côté, trois communautés religieuses ont fourni à elles seules une grande partie de notre bibliothèque, ce sont les récollets de Corbeil, les clunistes du prieuré de Longpont, près de Montlhéry, et la maison de la congrégation de Notre-Dame, de Corbeil, qui occupait les bâtiments qui ont servi pendant plus d'un demi-siècle, après la suppression de cette communauté, à l'hôpital-hospice de notre ville, jusqu'au jour où celui-ci fut transféré dans les bâtiments actuels, dus à la généreuse bienfaisance des frères Galignani (2).

(1) Nous n'avons pu savoir où se trouvait cette maison de Noailles-Mouchy ; nous savons cependant que cette famille possédait les grands moulins de Corbeil.

(2) C'est en novembre 1866 qu'eut lieu cette translation.

Quant aux récollets, on sait que leur couvent leur avait été donné par la ville en reconnaissance du dévouement dont ils avaient fait preuve dans une épidémie qui avait désolé Corbeil en 1638, et qu'il occupait tout l'espace circonscrit entre les rues des Grandes-Bordes, des Petites-Bordes et Chantereine, formant un vaste triangle dont le sommet se terminait tout près des Grands-Moulins (1).

D'autres communautés religieuses, comme les abbayes d'Yères et de Jarcy, ont fourni aussi leur contingent de livres à notre bibliothèque. Ah! si Corbeil avait pu conserver tous les trésors ainsi recueillis, sa bibliothèque, quelque intéressante qu'elle soit, tiendrait un bien autre rang; mais hélas! Versailles est venu exciper de son titre de chef-lieu du département pour faire valoir un nouveau *droit du seigneur*, c'est-à-dire celui de choisir, dans toutes ces épaves, pour son école centrale, ce qui était à sa convenance, et il va sans dire qu'elle choisit le meilleur, *pars leonis* (2). C'est ainsi que les manuscrits, les incunables, les livres rares et précieux, les brillantes éditions illustrées du dix-huitième siècle, furent enlevés aussi bien à Corbeil qu'à Pontoise, Mantes, Étampes et Rambouillet, et allèrent plus tard augmenter encore cette admirable bibliohtèque de Versailles, déjà si riche par le fonds du palais et les livres de Mme du Barry.

A cette époque il y avait une sorte d'émulation entre les communes pour se débarrasser des livres provenant des églises et des fabriques, et l'on retrouve encore quelques récépissés délivrés à leurs municipalités pour les volumes qu'elles apportaient ainsi au chef-lieu du district.

La commune d'Étiolles, par exemple et pour n'en citer qu'une, envoyait soixante-douze livres pesant de vieux livres et papiers, parmi lesquels cinq processionaux, six missels, un rituel, deux grands livres de chant et deux autres livres (3).

Et il en était ainsi partout! mais le plus regrettable, c'est qu'une grande partie de ces livres furent détruits en vertu de la loi du 6 germinal an II sur la refonte des papiers. Nous en trouvons la preuve

(1) M. l'abbé Colas, curé de Soisy-sous-Étiolles, a publié tout récemment, d'après des documents inédits, une notice intéressante sur cette communauté, dans laquelle il a réuni un grand nombre de renseignements utiles.

(2) Une note manuscrite, qui se trouve à la bibliothèque de Corbeil, dit que Versailles a fait enlever du dépôt littéraire de Corbeil 4 032 volumes, dont 532 in-folio, 491 in-4°, 516 in-8°, 2 413 in-12, et 80 in-18. Il est probable que ce prélèvement n'est pas le seul qui ait été fait.

(3) Archives de la ville de Corbeil.

dans une lettre du citoyen Didot (1) au citoyen Van Thol, préposé alors à la garde du dépôt littéraire, par laquelle il accuse réception à celui-ci de « *deux mille cinq cent quarante-cinq livres pesant de livres et papiers imprimés ou manuscrits, les livres dépouillés de leurs couvertures, qui ont été renvoyées* » (2). Et cet énorme envoi de livres à refondre n'est pas le seul, hélas ! qui ait été fait.

Ceci se passait en 1793 et, dès le 8 pluviôse de l'an II (27 janvier 1794), la Convention nationale rendait un décret dont le 1er article était ainsi conçu :

« Aussitôt après la publication du présent décret, les administrations de district, en conséquence des instructions ci-jointes, feront dresser un récolement des inventaires qu'elles ont dû faire des livres et manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, et de ceux qu'elles sont tenues de faire encore des livres des émigrés, ainsi que des condamnés dont les biens sont confisqués, ensemble des objets d'histoire naturelle, des instrumens de physique, de mécanique, des antiques, médailles, pierres gravées, tableaux, dessins, gravures, plans, cartes et autres monumens des arts et d'instruction qui leur appartenaient, en feront parvenir une copie au département, et une autre au Comité d'instruction publique. »

Les livres recueillis un peu partout, étaient alors jetés en tas dans une pièce du district (3), et mêlés à une quantité d'objets disparates. Van Thol, qui fut le premier bibliothécaire de Corbeil, dit lui-même à ce sujet, dans une lettre bien postérieure qu'il adressait à l'administration municipale le 24 frimaire an VI (14 décembre 1797), « qu'en commençant ses fonctions, il avait trouvé les livres empilés, mêlés avec des souliers, linges et autres choses (4). »

Ce Van Thol, qui prit une si grande part à la création de notre bibliothèque, était un Hollandais qui avait été libraire à la Haye. Nous ignorons par suite de quelles circontances il était venu demeurer à Corbeil, où il paraît avoir épousé les idées de cette époque troublée, à en juger par les nombreuses lettres qu'on a de lui et qui sont toutes rédigées dans le style emphatique particulier

(1) Léger Didot, beau-père de Bernardin de Saint-Pierre, était directeur de la papeterie d'Essonnes, ce qui explique ses achats de vieux livres qu'il jetait dans les cuves pour en refaire du papier neuf.

(2) Archives de la ville.

(3) Le district occupait alors l'ancien prieuré de Saint-Guenault, reconstruit en 1784. Il devint plus tard l'hôtel de la sous-préfecture ; la mairie l'occupe aujourd'hui.

(4) Archives de la ville. Dans une autre lettre, Van Thol dit qu'au commencement, on avait déposé les livres partie au district, partie à l'hôtel de l'Humanité (l'hospice).

à la période révolutionnaire. Il fut d'abord chargé de la garde du dépôt littéraire de Corbeil, par arrêté du 8 prairial an II (27 mai 1794). Plus tard, le 11 pluviôse an III (30 janvier 1795), il était nommé bibliothécaire titulaire, aux appointements de deux mille livres par an ; nous donnons plus loin le texte de la délibération qui consacre cette nomination.

Le citoyen Van Thol ne jouit pas longtemps de cette situation, car avant même l'ouverture définitive de la bibliothèque, il donna sa démission, le 4 nivôse an VI (24 décembre 1797), pour aller à Paris, où il venait d'être nommé conservateur du dépôt littéraire de la Culture, rue Saint-Antoine (1).

On le retrouve, en 1811, conservateur à l'Arsenal, aux appointements de 3,600 francs ; il fut mis à la retraite à la Restauration, avec une pension de 1,200 francs dont il jouissait encore en 1823 (2). Van Thol s'est beaucoup occupé de bibliographie, et Barbier le cite comme lui ayant fourni beaucoup d'articles pour son *Dictionnaire des anonymes* (3).

Le décret de la Convention que nous avons cité plus haut stimula certainement le zèle des administrateurs et du bibliothécaire de Corbeil, qui adressèrent au Comité d'instruction publique les renseignements qui leur étaient demandés (4) ; nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante, adressée aux administrateurs du district de Corbeil :

« Paris, le 12 Messidor (30 juin 1794), l'an deux de la République française.

« Les membres du Comité d'instruction publique, commissaires de la bibliographie, aux administrateurs du district de Corbeil (5) :

« Citoyens,

« Le Comité d'instruction publique a reçu votre lettre du 18 Floréal. Nous voyons avec plaisir par le dénombrement des bibliothèques (6) de votre district que vous possédez beaucoup de richesses littéraires.

(1) On disait aussi : le dépôt *de Saint-Louis la Coûture*.

(2) *Notice sur les dépôts littéraires et la révolution bibliographique de la fin du dernier siècle*, par J.-B. Labiche. Paris, 1880, pp. 26, 63, 64.

(3) Dans la dernière édition de ce dictionnaire, Paris 1872, tous les articles provenant de Van Thol sont suivis des lettres V. T.

(4) Cette lettre du district au Comité d'instruction publique est du 18 floréal an II (7 mai 1794) ; nous ne la possédons pas, mais nous citons la réponse qui y fut faite.

(5) Bibliothèque de Rouen. Ms Guiot. Fonds de Montbret. N° 496, vol. V. p. 4.

(6) C'est-à-dire les bibliothèques des émigrés et des couvents supprimés.

Vos idées sur l'importance de l'éducation nationale et sur la nécessité de propager les lumières, nous répondent de votre zèle à veiller à la conservation de ces dépôts précieux. Nous ne doutons pas que vous ne donniés (*sic*) surtout une attention particulière aux collections renfermées dans la maison d'Anisson (1) et dans celle de Villeroy. Il doit s'y trouver des objets d'un très grand prix et dont la conservation est essentielle pour l'instruction publique. Des administrateurs aussi éclairés que patriotes et tels que vous paroissés l'être, ne négligeront rien pour conserver des dépôts dont on peut espérer de tirer les plus grands secours.

« Le choix que vous avez fait d'un homme (2) qui doit avoir beaucoup de connoissances dans la partie bibliographique nous est très agréable, et nous espérons que son travail secondera parfaitement nos vuës. Le terme fixé par la loi du 8 Pluviôse (3) étant expiré, nous vous invitons à accélérer par tous les moyens possibles les opérations relatives à la confection des Catalogues, et à nous les envoyer dans le plus court délai; ils doivent être faits avec des cartes et de la manière prescrite par les instructions qui vous ont été adressées. »

Suivent les signatures : « Grégoire, Mathieu. »

Six mois plus tard, la besogne de classement était avancée, paraît-il, car l'administration du district de Corbeil, sachant en outre que le choix de Van Thol était agréable en haut lieu, procéda dans les formes à la nomination officielle de celui-ci. Cette délibération est intéressante et mérite d'être reproduite ici, ne serait-ce que pour en assurer la conservation.

« Extrait du registre des délibérations du Conseil général de l'administration du district de Corbeil (4).

« Séance publique du 11 pluviôse, troisième année de la République française (30 janvier 1795) :

« Vu le mémoire du citoyen Van Thol, chargé, par l'administration, du catalogue et de la recherche des livres, estampes et autres objets d'art, provenant des domaines nationaux, maisons d'émigrés, déportés, condamnés, et tous autres mis par la loi sous la main de la nation, composant la collection réunie à la bibliothèque du district; portant rēmunération des démarches par lui faites pour remplir le vœu de l'administration à cet égard, et tendant à obtenir de sa justice un traitement définitif;

« Le Conseil général, Considérant que, dans le travail qui lui a été confié, le Citoyen Van Thol a, depuis onze mois, déployé dans les opéra-

(1) Le château de Ris, possédé alors par Anisson-Duperron, ancien directeur de l'Imprimerie Royale.

(2) Van Thol.

(3) Nous avons cité plus haut cette loi du 8 Pluviôse an II.

(4) Nous ne savons ce qu'est devenu ce registre. Nous avons trouvé ce document, ainsi que plusieurs autres, dans le ms. Guiot de la bibliothèque de Rouen, n° 496 du fonds de Montbret, vol. V, p. 5.

tions et les missions que ce travail a nécessité (*sic*) le zèle, l'activité et l'intelligence propres à remplir les vues de l'administration et justifié ce qu'elle doit attendre d'un ami des arts et de la patrie;

« Considérant qu'il est du devoir de l'administration de nommer un citoyen instruit, tant pour completter ce qui peut rester à faire du catalogue des objets ci-dessus désignés, que pour prendre dorénavant soin de ces objets et veiller à ce qu'ils ne dépérissent;

« Considérant que dans le choix qu'il pourroit faire d'un sujet propre à remplir cette place, le citoyen Van Thol, d'après son travail et les connoissances qu'il lui a reconnu (*sic*) peut remplir cette place à sa satisfaction et pour le plus grand bien de la chose publique;

« L'Agent national entendu,

« Le Conseil général arrête qu'il nomme à la place de bibliothécaire du district de Corbeil le citoyen Van Thol, aux appointemens fixes de la somme de deux mille livres par an, à compter du premier Vendémiaire dernier (1), et qu'expédition du présent arrêté lui sera délivrée dès ce moment.

« Pour expédition : Serres, président; Gaillard, secrétaire. »

Et plus loin est écrit :

« Séance publique du 13 pluviôse, l'an 3 de la République française (1er février 1795).

« Le citoyen Van Thol, nommé, par délibération du 11 présent mois, bibliothécaire de ce district, a prêté, en cette qualité, entre les mains du Conseil, le serment prescrit par la loi aux fonctionnaires publics, et il lui a été délivré expédition de cette prestation de serment.

« Pour expédition : Serres, président; Randoin, secrétaire. »

Il y avait alors, dans notre département, un personnage qui paraît y avoir joui d'une certaine importance; c'était le citoyen Fayolle, qui, sur les en-tête de ses lettres, prenait les titres de *Commissaire du gouvernement*, *conservateur du Cabinet d'histoire naturelle*, *chargé de rassembler les objets de science dans le département de Seine-et-Oise*. Fayolle était lié d'amitié avec le président de l'administration cantonale du canton de Corbeil, et cette circonstance paraît avoir aidé à la création de notre bibliothèque. Quoi qu'il en soit, voici la lettre qu'il écrivait de Versailles, le 5 floréal an V (24 avril 1797), au citoyen Président de l'administration cantonale du chef-lieu du canton de Corbeil :

« Le Ministre de l'intérieur étant dans l'intention de prendre incessamment une mesure générale pour l'évacuation des différens dépôts de

(1) Le Conseil général faisait ainsi remonter au 22 septembre 1794, commencement de l'année républicaine, le traitement qu'il allouait au bibliothécaire.

bibliothèque et autres objets des sciences et d'arts qui existent dans les différens chefs-lieux du département de Seine-et-Oise, je vous serai très obligé de vouloir bien me faire connoître les dispositions précises de l'administration municipale de Corbeil pour la conservation d'une bibliothèque à l'usage des habitans; vous sçavés (*sic*) que cette facilité n'est accordée qu'à condition de pourvoir au local et aux frais d'entretien et de conservation (1).

« Salut et fraternité,

« FAYOLLE. »

Un mois plus tard, le 9 prairial an V (28 mai 1797), l'administration recevait du ministre de l'intérieur la circulaire annoncée par Fayolle ; elle était ainsi conçue :

« La nécessité d'économiser les frais de garde et de conservation qu'exigent, citoyens, les différens dépôts d'objets de science et arts épars dans le département de Seine-et-Oise, l'examen et le choix qu'il faut en faire, soit pour l'instruction publique, soit pour les utiliser autrement, exigent qu'ils soient réunis au chef-lieu du département. En conséquence j'ai chargé le Citoyen Fayolle de faire transporter à Versailles tous les objets de science et arts qui se trouvaient dans les dépôts de la commune de Corbeil. Le citoyen Fayolle recevra tous ces objets sur l'inventaire qui a dû en être fait, et son récipissé sera votre décharge ainsi que celle des gardiens ou dépositaires desdits objets. Je vous invite à procurer au citoyen Fayolle toutes les facilités dont il aura besoin pour remplir sa mission.

« Salut et fraternité.

« BEULZER (?).

« Contresigné par le directeur de l'instruction publique (2),

« GINGUENÉ. »

On a vu, par la lettre beaucoup plus explicite du citoyen Fayolle, que l'administration supérieure laissait aux municipalités la faculté de conserver un certain nombre de livres extraits (c'était le terme employé alors) des couvents et des maisons d'émigrés pour en former des bibliothèques à l'usage des habitants. On l'avait ainsi compris à Corbeil, où, dès 1794, on avait nommé un conservateur du dépôt littéraire (3), chargé de l'inventorier et de le classer ; et ce qui prouve plus encore, sinon l'intention, du moins le désir de conserver à Corbeil tout ou partie de ce dépôt, c'est l'intéressante délibération suivante, qu'avait prise, la même année, l'administration du district de Corbeil :

(1) Archives de la ville.
(2) Archives de la ville. La première signature est à peine lisible, la lecture en est donc douteuse.
(3) Le citoyen Van Thol.

Extrait des registres des délibérations de l'administration du district de Corbeil.

Séance publique du 19 frimaire, l'an troisième de la République françoise une et indivisible (9 décembre 1794) :

« Vu la lettre du citoyen Van Thol, bibliothécaire de ce district, en datte du 17 de ce mois, par laquelle il annonce que le citoyen Oyou, architecte, ne peut pas faire le devis pour la bibliothèque provisoire avant qu'il sache la quantité de corps de bibliothèque qui sont à la disposition de l'administration; qu'il y en a deux, un chez feu Neuville (1), à Villeroy, et l'autre à Épinay-sur-Orge, chez feu Montcloux; que le premier n'est pas sous scellés, mais que le second y est, ainsi que deux marchepieds absolument nécessaires pour l'usage journalier;

« Qu'il croit qu'il serait nécessaire d'autoriser un citoyen de se transporter sur les lieux et de faire transporter le plus tôt possible ces effets;

« L'agent national entendu,

« Le Conseil général, considérant que l'intérêt de la République exige qu'il soit pris les mesures les plus promptes pour la conservation des livres qui doivent composer la bibliothèque de ce district;

« Que cette conservation dépend du local provisoire destiné à recevoir les livres;

« Que ce local ne peut être préparé qu'avec les corps de bibliothèque qui se trouvent maintenant à la disposition de l'administration dans la maison de Neuville, à Villeroy, et dans celle de Montcloux, à Epinay;

« Qu'il ne s'agit que de faire apporter ces deux corps de bibliothèque à Corbeil, après avoir pris les précautions nécessaires en pareil cas;

« En conséquence, arrête qu'il sera nommé des commissaires qui se transporteront le plus tôt possible, l'un à Villeroy et l'autre à Epinay-sur-Orge, à l'effet de faire extraire des maisons de Neuville et Montcloux les corps de bibliothèque et marchepieds qui s'y trouvent, et de suite les faire conduire à Corbeil.

« Lesquels commissaires feront faire lesdites extractions en présence de deux commissaires nommés par chacune des municipalités des lieux, après avoir fait constater la valeur des objets par gens d'arts à ce connaissans, et surtout dresseront procès-verbal, chacun en ce qui le concerne,

« Nomme pour commissaire pour la maison de Villeroy le citoyen Notta,

« Et pour la maison de Montcloux à Epinay, le Citoyen Vanthol (2).

« Signé : Serres et Randouin (3). »

(1) Le duc de Villeroy.

(2) Son nom est souvent écrit ainsi en un seul mot, mais lui-même signe toujours Van Thol, en deux mots.

(3) Archives de la ville. Cette pièce, qui porte le timbre humide du district de Corbeil, a paru devoir être citée en entier, malgré sa longueur, parce qu'elle montre bien l'état des esprits à cette époque, et les moyens qui étaient alors employés pour se procurer, au nom de l'intérêt de la république, les objets dont on avait besoin.

L'on voit par ce document que l'administration du district s'occupait sérieusement et par tous les moyens d'arriver à la constitution d'une bibliothèque publique à Corbeil. Les Archives de la ville renferment sur ce sujet de nombreuses correspondances et de non moins nombreux rapports qu'il serait trop long de citer ici, quelque intéressants qu'il soient. Ces documents nous apprennent qu'après beaucoup de pourparlers et de démarches diverses, la bibliothèque fut enfin constituée comme bibliothèque publique à l'usage du canton de Corbeil, par un arrêté de l'administration du district en date du 23 prairial, an V (11 juin 1797), approuvé par le ministre de l'intérieur (1).

C'est à partir de ce jour que la ville de Corbeil a pu posséder, mais sans en jouir encore cependant, une bibliothèque qui jusque-là n'avait été considérée que comme un dépôt qui, d'un instant à l'autre, pouvait lui être réclamé par le département. Cet heureux résultat doit être attribué, comme on l'a dit plus haut, aux excellents rapports qui existaient entre le président de l'administration cantonale de Corbeil et le citoyen Fayolle, commissaire du gouvernement. Ce dernier écrivait en effet à son ami, le 20 prairial, an V (8 juin 1797), trois jours seulement avant l'arrêté de constitution de la bibliothèque, une lettre dans laquelle il le pressait de faire prendre une décision au sujet de la conservation ou de l'évacuation de ce qui restait de livres à Corbeil, après les prélèvements antérieurement faits par Versailles (2), et il terminait sa lettre par la phrase suivante, qui peint bien les rapports d'intimité qui existaient entre eux : « Vous connaissez, cher citoyen, les sentiments de fraternité et surtout d'amitié que je vous ai voués pour la vie (3). »

En conséquence de l'arrêté du district du 23 prairial, an V, l'administration municipale du canton en prenait un autre le 5 messidor de la même année (23 juin 1797), par lequel elle déclarait que la bibliothèque était constituée, qu'elle était publique, tant

(1) Ce résultat ne fut pas obtenu sans peine, car si les uns demandaient une bibliothèque, d'autres, non moins énergiquement, la refusaient. J'ai trouvé à ce sujet, dans les Archives départementales, à Versailles, une lettre du citoyen Van Thol, du 20 prairial an IV (8 juin 1796), par laquelle il réclame avec véhémence contre la suppression projetée de la bibliothèque de Corbeil.

(2) Il existe dans les Archives de la ville un long rapport du citoyen bibliothécaire Van Thol, qui énumère les livres qu'il désirerait conserver, ainsi que ceux qu'il a déjà envoyés au département; il y ajoute des observations personnelles au sujet de la création projetée. Ce rapport est du mois de juin 1797.

(3) Archives de la ville.

pour les habitants de la ville de Corbeil que pour ceux du canton (1).

Mais ceux-ci ne devaient pas jouir immédiatement de cette nouvelle création, et une année allait s'écouler encore pour trouver un local spécial, et procéder à son aménagement, ainsi qu'au classement et au rangement des volumes, avant de pouvoir ouvrir la bibliothèque au public.

Quant à ce local, l'embarras était grand et il y eut bien des hésitation et des pourparlers; enfin l'on fit choix de l'église Saint-Guenault, qui venait d'être supprimée et dans laquelle on avait installé les prisons qui avaient été jusqu'à cette époque sur la place du marché. On construisit un plancher à mi-hauteur de l'édifice; la partie inférieure servit aux prisonniers pour lesquels tant de hauteur n'était pas nécessaire, et la partie supérieure fut réservée à la bibliothèque. Rien de plus curieux que cette disposition.

Il existe, en effet, à la bibliothèque de Corbeil (2), une rare estampe du temps qui représente l'église Saint-Guenault en coupe; on voit en bas les prisonniers, les uns couchés, les autres se livrant au travail, tandis qu'en haut, sous les voûtes de la vieille église, la bibliothèque montre ses rayons garnis de volumes, ses tables et son personnel de bibliothécaires et de lecteurs. En dessous de cette gravure, se lit l'inscription suivante:

Dépôt littéraire et public formé à Corbeil depuis 1791 (3), où se trouvent les ouvrages et les monuments énoncés dans le poème *Bibliotheca Corboliana* (4).

C'est dans ce local improvisé que la bibliothèque de Corbeil fut d'abord installée, ce fut là que, pour la première fois, elle ouvrit ses portes au public le 13 messidor, an VI (1er juillet 1798).

Il y avait alors à Corbeil un homme d'une grande érudition, qui prit une part importante à la fondation de notre bibliothèque ; cet homme, qui mérite non seulement le titre de fondateur, mais aussi celui de bienfaiteur de cet établissement, car il se plut à l'enrichir de nombre de volumes précieux et de quelques manuscrits, cet homme était l'abbé Joseph-André Guiot, le dernier curé-prieur de Saint-Guenault de Corbeil, où il était venu à ce titre en mai 1785.

Rouen l'avait vu naître en 1739, et ses sentiments religieux.

(1) Archives de la ville.
(2) Album Pinard.
(3) Cette date est erronée; c'est 1794 que le graveur a voulu dire.
(4) Poème latin de l'abbé Guiot; il en sera parlé plus loin.

comme ses goûts littéraires l'avaient amené à entrer dans la puissante abbaye de Saint-Victor, dont Saint-Guenault dépendait. Avant d'être envoyé à Corbeil, il avait été le bibliothécaire de la grande bibliothèque de cette abbaye, qui, aujourd'hui encore, tient une place si importante dans les collections de la Bibliothèque nationale.

Par les nombreux écrits qu'il a laissés, l'abbé Guiot a tenu et occupe encore une place estimable dans le monde savant. C'est à lui que nous devons les Almanachs de Corbeil de 1789, 1791 et 1792, qui sont considérés comme les modèles du genre et qui contiennent tant de renseignements intéressants pour notre ville. La suppression de sa paroisse et de ses fonctions avait fait au pauvre curé des loisirs forcés qu'il utilisa intelligemment en écrivant les nombreux ouvrages qu'il a laissés et dont la plupart sont consacrés à Corbeil.



L'abbé Guiot (Joseph-André), d'après son ex-libris.

Mais hélas! la plus grande partie de ses travaux sont restés manuscrits et ils sont aujourd'hui disséminés dans diverses bibliothèques plus ou moins éloignées. La Bibliothèque nationale possède les *Fasti Corbolienses* que Guiot avait composés à l'imitation des *Fasti Rothomagenses* d'Hercule Grisel, son compa-

triote, ancien curé de Saint-Maclou de Rouen. C'est un gros volume in-folio qui renferme, en vers latins, les éphémérides de Corbeil, accompagnées d'une quantité de notes et de documents des plus intéressants pour nous (1). Ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ville connaissent bien ce volume et lui ont fait de fréquents emprunts. Il serait à désirer qu'il pût un jour venir reprendre sa vraie place sur les rayons de la bibliothèque de Corbeil. D'autres manuscrits du savant abbé se trouvent encore dans les bibliothèques de Rouen (2), de Caen, de Melun, de Sainte-Geneviève de Paris (3), et même dans celle de sir Thomas Philipps, à Cheltenham (4) (Angleterre), et il peut encore en exister ailleurs que nous ne connaissons pas.

Corbeil ne possède qu'un seul des manuscrits du savant abbé ; on l'a obtenu de la Bibliothèque nationale, il y a peu d'années (5), par voie d'échange et après de longues négociations. C'est un volume in-folio, intitulé : *Cueilloir des revenus de Saint-Guenault de Corbeil* (6), *suivi de plusieurs pièces relatives à l'histoire de ce bénéfice-cure et des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, qui l'ont desservi et possédé jusqu'en* 1791. En plus des revenus de Saint-Guenault, ce manuscrit renferme une quantité de documents des plus utiles pour Corbeil ; on y trouve même une autobiographie de l'auteur (7).

(1) Bibliothèque nationale, département des mss. fonds latin, n° 9969.

(2) La bibliothèque de Rouen possède huit manuscrits de l'abbé Guiot, qui tous concernent spécialement Corbeil ; ils font partie d'une donation importante faite à cet établissement par M. Coquebert de Montbret, qui habitait Gisors.

(3) Les manuscrits Guiot de la bibliothèque Sainte-Geneviève lui ont été donnés par feu Pinard, de Corbeil. Nous ne comprenons pas bien pourquoi il ne les a pas donnés de préférence à la bibliothèque de sa ville natale. Il est probable que l'état d'abandon dans lequel celle-ci était tombée, et le manque de bibliothécaires dignes de ce nom, l'auront détourné de faire ce don à la ville de Corbeil, où il eût été bien mieux placé qu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où ces manuscrits sont à peu près ignorés.

(4) Cette bibliothèque anglaise, bien connue des érudits français, renferme trois manuscrits de l'abbé Guiot, dont deux concernant Corbeil, et un autre ms. très précieux de Jean de la Barre, qui fut prévost de Corbeil de 1607 à 1624.

(5) En juin 1884.

(6) Vers 1750.

(7) Ce n'est point ici le lieu de faire en détail la bibliographie et la biographie de l'abbé Guiot, qui pourront faire l'objet d'un travail ultérieur ; disons seulement qu'à partir de la Révolution, le pauvre abbé eut une existence des plus agitées. Il avait prêté le serment exigé, mais il le révoqua plus tard, paraît-il. Quoi qu'il en soit, il fut momentanément curé de Saint-Spire lors du rétablissement du culte, et après avoir occupé diverses situations peu élevées, il devint curé de Bourg-la-Reine, où il mourut en 1807, le 21 septembre, âgé de soixante-huit ans.

En outre des Almanachs de Corbeil, l'abbé Guiot a publié quelques petites plaquettes aussi rares que recherchées; l'une d'elles se rapporte directement au sujet qui nous occupe ici, c'est-à-dire à la bibliothèque de Corbeil.

C'est un petit poème latin de cinquante-deux vers, suivis d'une traduction en prose française, d'une autre en vers français, et de notes explicatives; le tout, précédé d'une introduction présentée sous le titre de *Précis historique* et suivie du règlement de la bibliothèque de Corbeil, forme un petit volume in-16 de 20 pages, compris le titre, qui est ainsi conçu :

Bibliotheca Corboliana publici juris facta, Kal. Julii MDCCXCVIII, *latinè, gallicè et metricè. Corbolii, typis Christ. Joan. Gelé, anno præfatum sequente.*

Ce petit poème est très rare; on n'en connaît que trois exemplaires: un à la bibliothèque de Corbeil, un autre en la possession de celui qui écrit ces lignes, et le dernier chez un lettré parisien bien connu, M. Maurice Tourneux.

Il convient d'ajouter que l'abbé Guiot a inséré cet ouvrage dans plusieurs de ses manuscrits, mais il est à remarquer que ce qu'il a imprimé sous le titre de *Bibliotheca Corboliana* n'est en quelque sorte qu'un extrait d'un autre poème resté inédit; en effet, tandis que dans l'imprimé on ne compte que 52 vers latins, on en trouve 852 dans le manuscrit n° 496 de la bibliothèque de Rouen; dans ce volume in-folio, intitulé *Bibliothèque de Corbeil*, le *Bibliotheca Corboliana*, avec ses traductions en prose et en vers français, ses notes et ses tables, commence à la page 33 et finit avec la page 123. On voit par là que le petit poème imprimé que nous citons n'est qu'un faible extrait d'un travail important de l'abbé Guiot; et il nous sera permis de regretter de n'avoir point à notre disposition le manuscrit de Rouen n° 496, entièrement consacré à notre bibliothèque, parce que nous y aurions trouvé beaucoup de renseignements utiles pour rendre complète cette étude sur la bibliothèque de Corbeil (1).

Néanmoins, dans son poème imprimé, l'abbé Guiot célèbre avec

(1) Ce manuscrit a été depuis obligeamment confié à la bibliothèque de Corbeil par celle de Rouen. Notre travail était déjà très avancé, mais nous avons pu encore y puiser nombre de renseignements utiles. Nous sommes heureux de profiter de l'occasion qui nous est offerte pour remercier ici M. Noël, l'aimable bibliothécaire de Rouen, du gracieux bon vouloir qu'il a bien voulu nous témoigner en cette circonstance.

enthousiasme l'ouverture d'une bibliothèque à Corbeil (1) et, en raison de la rareté de cet opuscule et de l'intérêt tout spécial qu'il présente pour le sujet qui nous occupe, nous croyons utile de reproduire ici la traduction en prose française qu'en a donnée son auteur, en la faisant précéder d'un passage intéressant de son *Précis historique*, dans lequel il s'exprime ainsi :

« Chaque district devait avoir sa bibliothèque particulière, et celui de Corbeil n'était pas des moins bien partagés dans la réunion de toutes les bibliothèques des châteaux et des monastères soumis à la rigueur de la loi, dans son arrondissement. La réquisition de tant de livres fut confiée à un conservateur (2) tout à fait propre à ce rassemblement bibliographique, et son zèle lui a valu dans la suite une place de même genre, mais plus importante, dans la capitale. Cependant les espérances des gens de lettres à Corbeil pensèrent s'évanouir, en voyant la suppression des districts. Cette réforme semblait devoir entraîner la privation de la bibliothèque; mais le département de Seine-et-Oise, en réclamant pour Versailles la majeure partie des livres de Corbeil, consentit à en laisser encore assez pour avoir une bibliothèque municipale, à la charge néanmoins de faire tous les frais nécessaires pour l'entretien des lieux, des livres et des bibliothécaires; ce qui fut consenti par l'administration de la commune et du canton.

« Le changement de bibliothécaire (3) accéléra les réparations intérieures de l'édifice et la disposition classique des ouvrages. Après ce premier travail, on se hâta de faire jouir le public, et il put se rendre à ce musée dès le 1er juillet 1798, vieux style, et 13 messidor an VI de la République française. »

A la suite de cet exorde, viennent les 52 vers latins du poème imprimé, en regard desquels l'auteur donne lui-même la traduction en prose française que nous reproduisons textuellement ci-dessous.

OUVERTURE PUBLIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CORBEIL (4)

« Placez-vous au confluent de la Juine et de la Seine qui la reçoit,

(1) Grâce à la bienveillante communication du ms. de Rouen, il nous a été donné de pouvoir constater que la *bibliotheca Carboliana*, en 852 vers, restée manuscrite, est un poème qui traite spécialement des ouvrages possédés par la bibliothèque de Corbeil, ainsi que de leurs auteurs, tandis que le petit poème imprimé est entièrement consacré à l'ouverture de cet établissement.

(2) Le citoyen Van Thol.

(3) Claude Simon, qui succéda à Van Thol.

(4) Il eût été trop long de reproduire en son entier l'opuscule de l'abbé Guiot; on a fait choix de la traduction en prose française comme étant accessible au plus grand nombre et surtout aussi parce qu'elle rend plus clairement la pensée première de l'auteur.

et semble en être flattée ; là s'élève un édifice consacré aux Muses, et tout à fait propre à rassembler avec agrément les gens de ettres. Une abondante collection de livres en tout genre s'y trouve réunie, débris précieux des différents cloîtres dont ils firent la richesse. La République se les est appropriés pour en offrir l'usage à tout ce qu'il y a d'hommes probes et éclairés.

Astre éclatant, qui nous ramènes et nous dérobes successivement le jour dont ton char radieux est le foyer ; de quoi leur serviraient ces avantages, sans celui de ta lumière ? Ah ! ne la refuse pas à cet édifice privilégié, et que jamais aucun nuage n'intercepte pour nous le moindre de tes rayons. Sache néanmoins en tempérer la trop grande ardeur ; la couverture des livres en recevrait trop de dommage et leur sort serait peu différent de celui de *Sémélé*, qui, voulant dans ses transports voir *Jupiter* dans toute sa majesté, en fut réduite en cendres.

« Voudrais-tu changer de séjour et de nom ? Tu trouveras ici un concours de lettrés digne de tes regards avec tout ce que peut t'offrir le Parnasse, dont cet asile littéraire est une portion remarquable. *Claude* (1) est le dépositaire des richesses bibliographiques qu'on y conserve, et remplit tes fonctions auprès de tes favoris. C'est des mains de *Pierre* (2) qu'il tient les clefs de cet Olympe, et il est le second à qui la garde en soit confiée : l'un en avait amassé les trésors, l'autre en dispose les différentes espèces. Paris, comme on sait, est la patrie de celui-ci, ainsi que la Hollande de celui-là. Leurs noms sont également connus, de même que la réputation qu'ils se sont faite. C'est elle qui leur a concilié la bienveillance des municipaux, qui les ont honorés de leur confiance. S'il est donc quelque littérateur qui veuille s'exercer dans l'art des vers, le conservateur de tant de poésies lui présentera le premier génie du siècle. Est-ce dans les trésors de l'histoire qu'on voudra puiser ? *Tacite* ou *Thucydide* vous seront aussitôt ouverts de la même main. Pareil service et aussi prompt pour tout ce qu'il y a de plus curieux dans les beaux-arts ; et les peines ainsi que les pas, ne sont comptés pour rien. Voyez-le, cet homme officieux, au haut d'une échelle, vous chercher la *République de Bodin* ou *l'Utopie de Morus* ; car voilà les ouvrages dont la lecture est devenue le plus à la mode, depuis qu'on est embrasé de l'amour de la patrie.

(1) Claude Simon, deuxième bibliothécaire de Corbeil.
(2) Pierre Van Thol, prédécesseur de Claude Simon.

« Descendu de là, considérez-le, allant çà et là, quelque manuscrit en main, pour satisfaire la curiosité des lecteurs, et les comblant de politesses. Dieu, qui présides aux sciences, fais qu'il soit pour les tiens un oracle digne de toi-même. Et vous, qui aimez et cultivez les lettres, empressez-vous de vous désaltérer à la source où vous trouverez toujours qui vous aidera à éteindre la soif de savoir.

« C'est dans des circonstances bien remarquables que je publie ces vers; peut-être devraient-ils attendre plus longtemps leur émission dans la république littéraire ; mais quand arrive des bouches du Nil sur les bords de la Seine le triomphateur i ustre, dont le nom glorieux est d'un si heureux présage, ce héros auquel tant d'opprimés doivent leur liberté, comment ne pas se rendre aux vœux d'une Muse impatiente qui n'en a plus qu'un seul à former, c'est de vivre autant que le consul *Bonaparte* dans la mémoire des hommes (1)! »

Cet extrait montre bien l'enthousiasme qu'avait fait naître chez le savant curé de Saint-Guenault l'ouverture si longtemps attendue de la bibliothèque ; il est permis de penser que cet enthousiasme était partagé par la partie instruite de la population.

A la suite de son poème, l'abbé Guiot nous donne le règlement qui fut alors élaboré et affiché dans la salle du nouvel établissement. Nous ne pouvons mieux faire que de l'imiter en reproduisant, d'après lui, ce document (2) :

Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Corbeil.

Séance du 5 messidor, l'an VI de la République française une et indivisible (3).

« L'administration municipale considérant que, par les soins qu'elle a pris, et les Commissaires qu'elle a nommés à cet effet, la bibliothèque

(1) Cet hommage à Bonaparte, qui est séparé du texte principal, est la traduction libre de 6 vers latins qui paraissent avoir été ajoutés après coup, c'est-à-dire au moment de l'impression, qui n'eut lieu, c'est le titre qui nous l'apprend, que dans l'année qui suivit l'ouverture de la bibliothèque, c'est-à-dire en 1799.

(2) La bibliothèque conserve dans ses archives un exemplaire du placard original de ce règlement.

(3) 23 juin 1798.

de ce canton se trouve actuellement rangée en bon ordre, et qu'elle doit s'empresser d'en donner l'ouverture au public;

Ouï le Commissaire du Directoire exécutif, arrête ce qui suit :

ARTICLE I[er]. — A dater du 10 Messidor présent mois, la Bibliothèque du canton de Corbeil est déclarée Bibliothèque publique, et en conséquence distincte et séparée de tout autre dépôt littéraire. Le Bibliothécaire en est seul responsable, sur la surveillance des Président et Administrateurs municipaux du canton de Corbeil et du Commissaire du Pouvoir exécutif. Nul autre que le Bibliothécaire n'en aura les clefs.

ART. II. — Tous les livres seront marqués d'une estampille, ou du cachet de l'Administration.

ART. III. — Le Catalogue desdits livres sera coté et paraphé par le Président de l'Administration et par le Bibliothécaire.

ART. IV. — La Bibliothèque sera ouverte au public, les 3, 5, 7, 10 de chaque décade, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux de relevée, à l'exception des jours de Fêtes nationales.

ART. V. — Nul ne sera admis avec armes, bâtons ou animaux; on n'y introduira ni feu ni lumière.

ART. VI. — Aucun lecteur ne pourra prendre ni replacer lui-même les livres sur les tablettes; chacun, en se retirant, les remettra au Bibliothécaire.

ART. VII. — Personne ne pourra exiger du Bibliothécaire la communication de plusieurs livres à la fois.

ART. VIII. — Le Bibliothécaire est autorisé à refuser aux jeunes gens, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, tous les livres qu'il jugerait pouvoir porter atteinte aux bonnes mœurs.

ART. IX. — Toute conversation dans la Bibliothèque est interdite aux lecteurs; le plus grand silence est recommandé.

ART. X. — Le Bibliothécaire pourra, sous sa responsabilité personnelle et sur récépissé, prêter pour une décade, par volume, les livres avec déplacement, aux gens de lettres et artistes, connus et domiciliés dans le canton de Corbeil; sont exceptés cependant les livres rares et précieux.

ART. XI. — Outre l'inscription au Catalogue général, le Bibliothécaire inscrira sur un registre particulier les livres acquis par la Bibliothèque, ou donnés par les Auteurs et autres particuliers.

ART. XII. — Le Garçon de bureau de l'Administration nettoiera la Bibliothèque les jours où il n'y aura point de séance.

ART. XIII. — Pendant les vacances, qui seront à compter depuis le 11 Fructidor (1) jusqu'au 3 Vendémiaire (2), la Bibliothèque sera fermée : le Bibliothécaire pourvoira, pendant ce tems, au nettoiement général des livres.

ART. XIV. — Le Bibliothécaire sera tenu de faire deux copies exactes du Catalogue général des livres de la Bibliothèque; il en sera déposé une copie, reconnue de l'Administration et du Bibliothécaire, dans les archives de ladite Administration, et une autre déposée à la Bibliothèque.

(1) 28 août.
(2) 25 septembre.

ART. XV. — Il sera fait aussi deux copies du présent règlement, l'une appliquée au dehors de la porte de la Bibliothèque, et l'autre au dedans (1).

ART. XVI. — Le présent règlement sera envoyé à l'Administration centrale du département, pour lui en donner connaissance, et l'homologuer, si besoin est.

Signé : BERNADAS, Président; RANDOUIN, Secrétaire; P.-J. BROCHIER, F. DELELÉ, J.-A. GUIOT, Commissaires susnommés. »

L'on se souvient que Van Thol avait donné sa démission le 24 décembre 1797 ; ce ne fut donc pas lui qui présida, le 1er juillet 1798, à l'ouverture de la bibliothèque dont il avait été, avec l'abbé Guiot, le principal organisateur, mais bien Simon Claude (2), son successeur, nommé à sa place avec le titre de *Conservateur du dépôt littéraire du cy-devant district de Corbeil.* Puis arriva, en l'an VIII, la suppression des administrations cantonales et de districts; la ville de Corbeil devint alors le chef-lieu de l'arrondissement du même nom et, par ce fait même, la bibliothèque resta sa propriété. M. Simon fut alors confirmé dans ses fonctions de bibliothécaire (3), et la ville lui assigna un traitement qui fut autorisé par M. le préfet comme charge communale.

La bibliothèque était-elle très fréquentée dans la vieille église Saint-Guenault? c'est ce que nous ne saurions dire, car à partir de cette époque, c'est-à-dire vers 1800, l'abbé Guiot, qui s'était tant occupé de cet établissement, qui avait même pris, sur son *ex-libris*, le titre de bibliothécaire de Corbeil, fonctions qu'il n'exerça jamais officiellement cependant, l'abbé Guiot, disons-nous, n'était plus là pour prendre des notes et nous transmettre des documents; aussi une obscurité relative règne, à partir de cette époque, sur notre bibliothèque. Nous savons cependant qu'elle fut négligée, et qu'alors commença pour elle une période de décadence. Claude Simon ne fut pas longtemps bibliothécaire ; il eut pour successeur un notaire de Corbeil, du nom de Vénard, qui cumulait alors diverses fonctions, car il était en même temps adjoint au maire. On comprend, dans ces circonstances, que la bibliothèque fut un peu délaissée; Vénard s'en excuse lui-même

(1) Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce règlement fut imprimé.

(2) Il était le fils de Simon Pierre-Guillaume, imprimeur du Parlement, qui avait lui-même succédé à son père dans cette charge. On a de lui, à la bibliothèque de Corbeil, un beau portrait gravé par de Saint-Aubin en 1770.

(3) Comme ses successeurs Vénard et Petit (Jean-Pierre), M. Simon fut aussi adjoint ; nous avons trouvé sa nomination en cette qualité à la date du 20 messidor an VIII (9 juillet 1800).

dans une lettre à M. de Boisneuf, maire de Corbeil, en disant que les soins de son étude absorbent la majeure partie de son temps.

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que la bibliothèque n'ait pas rendu tous les services qu'on en attendait. Elle ne fut pas beaucoup mieux partagée avec le successeur du notaire-adjoint Vénard : c'était un nommé Petit, Jean-Pierre, dit *le bancal*, qui, lui aussi, était adjoint, et exerçait en outre la profession de docteur en chirurgie (1).

Les Van Thol, les Guiot, les Claude Simon, qui avaient tant travaillé pour notre bibliothèque, n'avaient pas fait école; leur zèle ardent, leur dévouement n'avaient point été le partage de leurs successeurs, pour qui la bibliothèque ne représentait qu'un titre et un traitement.

Hâtons-nous de dire que les 2,000 livres allouées par le département à Van Thol avaient été réduites à 700 francs pour son successeur, et que lorsque la bibliothèque devint, en 1800, la propriété de la ville, c'est-à-dire bibliothèque communale, les faibles ressources de la commune ne permirent pas d'attribuer au bibliothécaire plus de 200 francs de traitement annuel.

C'était bien peu, aussi les obligations de ce fonctionnaire furent diminuées, et l'on choisit pour titulaires des personnes qui avaient d'autres occupations, partant d'autres ressources.

Dans une lettre du 7 décembre 1808, adressée par M. de Boisneuf au sous-préfet (2), le maire de Corbeil s'exprime ainsi au sujet de la bibliothèque :

« Lors de son établissement, elle était beaucoup plus considérable qu'elle n'est à présent, quoique composée encore de quatre mille deux cents volumes; mais dans les troubles de la révolution, bien des livres en ont été soustraits par défaut de surveillance, jusqu'au moment où la garde en a été confiée à un bibliothécaire. Nombre de volumes ont été rendus à des particuliers qui les ont réclamés; soit qu'ils aient été reconnus non émigrés ou réhabilités (3), et enfin la Commission des arts en a extrait différents ouvrages rares et précieux, qui ont été transférés à Versailles. »

M. de Boisneuf s'étend ensuite assez longuement sur les livres

(1) Il était l'oncle du docteur Édouard Petit, le père, que nous avons tous connu et qui est mort du choléra, à Corbeil, en 1849. Sa femme mourut la même nuit que lui, et son fils, médecin aussi à Corbeil, avait succombé à la terrible maladie peu de jours avant ses parents.

(2) C'était alors M. de Chateaubourg.

(3) Nous n'avons trouvé nulle part les traces de ces restitutions.

qui composent la bibliothèque ; mais il est muet sur son fonctionnement, et il a pour cela les bonnes raisons que nous avons indiquées plus haut.

Cette situation négligée dura ainsi jusqu'en 1822 ; c'est alors que l'on entendit de nouveau parler de la bibliothèque.

L'on se souvient qu'elle avait été installée tout d'abord dans la partie supérieure de l'ancienne église de Saint-Guenault, dont le reste était réservé aux prisonniers ; mais la population augmentant, cette prison devint insuffisante, et la bibliothèque dut lui céder la place pour aller s'installer dans une salle de l'ancien collège (1). Nous trouvons, dans les archives de la ville, une petite note très explicite à ce sujet, voici ce qu'on y lit :

« Une dépêche de M. le Préfet, du 20 septembre 1822, porte que, d'après le vœu de la Commission des prisons, il a reconnu la necessité d'agrandir la maison d'arrêt du local occupé par la bibliothèque. En conséquence, il a fait dresser le devis des frais qu'occasionnera le déplacement des livres dans une salle de l'ancien collège.

« Ce projet ayant eu l'assentiment du Conseil d'arrondissement, M. le Préfet a chargé M. le Sous-Préfet de faire délibérer le Conseil municipal sur cette proposition, et de comprendre au budget de la ville la dépense devenue nécessaire, *attendu que la bibliothèque est une propriété communale* (2) et tout à fait étrangère au département, à qui appartient l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. »

Suit une délibération du Conseil municipal, du 11 octobre 1822, par laquelle « il a été arrêté que les livres composant la bibliothèque de la ville seront transférés et placés dans un local de l'ancien collège qui appartient à la ville, et qu'il sera alloué en dépense une somme de 451 fr., 04, nécessaire pour ce déplacement.

Ce transfert fut opéré dans le courant de l'année 1823, et la bibliothèque installée dans la salle qui servait précédemment à la classe de l'enseignement mutuel (3).

M. Petit, Jean-Pierre, était alors bibliothécaire, plutôt de nom

(1) Le collège de Corbeil avait été fondé, en 1656, par Jacques Bourgoin, dans sa propre maison située quai Saint-Laurent. Ce collège subsista jusqu'à la Révolution, époque à laquelle il fut transformé en école communale. Le quai Saint-Laurent prit alors le nom de quai de l'Union ; depuis on l'a appelé quai de l'Instruction. Les écoles actuelles y ont été reconstruites sur l'ancien emplacement du collège. De cet établissement il ne reste plus que le souvenir du généreux donateur et une jolie petite cloche, artistement décorée, qui se trouve actuellement dans le clocher de l'église Saint-Spire.

(2) Cette phrase en italiques est soulignée dans le texte.

(3) Un autre document dit « la salle d'asile » ; ces deux termes désignent probablement la même pièce.

que de fait, car il était très malade. En effet, il existe une lettre (1) d'un sieur Domange, instituteur à Corbeil, par laquelle il sollicite la place de bibliothécaire, M. Petit, dit-il, étant trop malade pour pouvoir exercer ses fonctions. Cette requête n'eut pas de succès, car l'on trouve, à la date du 30 avril 1824, la nomination de Petit, Louis, comme bibliothécaire en remplacement de son père (2).

Ce nouveau bibliothécaire ne resta en fonctions que jusqu'en 1829, et pendant cette période, la bibliothèque ne paraît pas avoir prospéré, puisqu'on ne rencontre aucun document où il en soit question. Au contraire même, car un inventaire fait à la sortie de ce fonctionnaire révéla de douloureuses lacunes. A ce moment, M. Petit n'eut pas de successeur, et il est probable que la bibliothèque resta fermée, car on n'en entend plus parler avant le mois d'octobre 1833, époque où elle fut transférée à la mairie, qui se trouvait alors installée dans une maison isolée, située au fond du marché dans l'axe central, et connue dans ce temps-là sous le nom de maison Vauclin.

Là encore il y eut lieu à nouveaux travaux et installations nouvelles; on nomma une commission d'organisation et un habitant de Corbeil, nommé Victor Piat, fut chargé du travail matériel de rangement et de classement.

Il fournit à ce sujet un mémoire de 250 francs, dans lequel il dit avoir consacré six mois de son temps à reconnaître et feuilleter les trois mille neuf cent cinq volumes, *tous pêle-mêle*, composant la bibliothèque de la ville.

Ce mémoire fut réduit à 200 francs par le maire, qui était alors M. Magniant.

Malgré ces travaux, la bibliothèque n'était pas encore en état d'être ouverte au public, et elle était toujours sans bibliothécaire. On trouve des renseignements très instructifs à ce sujet dans le *Compte moral et exposé des motifs du budget de l'année 1836*, présenté par le maire (3), au conseil municipal, dans la session d'août 1835. Dans ce document, le maire, s'étendant longuement sur la bibliothèque, s'exprime ainsi :

« On sait dans quel état étaient les livres à mon entrée en fonctions; nul ordre, nul classement, impossibilité d'avoir un volume, des catalogues incomplets et inexacts...

(1) Archives de Seine-et-Oise.
(2) Archives de Seine-et-Oise.
(3) M. Magniant.

« Mon premier soin fut donc de rétablir l'ordre par un classement régulier des ouvrages, et de faire dresser un catalogue. J'invitai donc MM. Aclocque, Petit, Lemaître, Guignard et Hersant à vouloir bien s'associer à ce travail, et grâce à leurs soins, la bibliothèque fut organisée et pourvue d'un catalogue exact. Tous ces travaux, auxquels j'ai participé, m'ont convaincu de l'impossibilité actuelle d'ouvrir utilement la bibliothèque au public, et de la pourvoir d'un bibliothécaire salarié. »

Le maire parle encore longuement de la bibliothèque; il dit qu'il y existe cent douze ouvrages incomplets, que cela tient à l'*abandon absolu* dans lequel cet établissement a été laissé depuis longtemps, et à la facilité que les bibliothécaires ont apportée dans le prêt des livres, sans constat ni récépissé. Il est résulté de là des pertes fort sensibles pour la ville.

Ce document, très détaillé, nous apprend donc qu'en 1835, la bibliothèque avait déjà subi des pertes sérieuses, qu'elle était depuis longtemps dans un état d'abandon complet, qu'elle était fermée au public, et enfin qu'il n'y avait pas de bibliothécaire. Le compte annuel, présenté par le même maire au conseil municipal, l'année suivante, c'est-à-dire en 1836, pour le budget de 1837, s'occupe encore de la bibliothèque. On y lit que cet établissement a été enfin ouvert au public le 1er janvier 1836 (1), mais que la population étant déshabituée de la bibliothèque, peu de personnes s'y sont présentées. 400 francs sont votés, comme l'année précédente, pour acquisition de livres, mais il n'y est pas encore question du bibliothécaire.

Ce fonctionnaire ne fut désigné que l'année suivante, en 1837. C'était un ancien maître de pension du nom de Lefort, bien connu des jeunes gens de ce temps-là, car il avait enseigné les principes de l'écriture à beaucoup d'entre eux. *Le père Lefort*, comme on l'appelait, recevait 200 francs de traitement annuel, pour se tenir à la bibliothèque, de midi à 2 heures, le dimanche et le jeudi, afin de prêter des livres à ceux qui venaient en emprunter. C'était donc uniquement une bibliothèque de prêt, et les services qu'elle pouvait rendre étaient par conséquent très limités. A cette époque, la ville votait 100 francs par an pour l'entretien de la bibliothèque.

(1) A l'occasion de la réouverture de la bibliothèque le 1er janvier 1836, le maire élabora et fit imprimer un nouveau règlement, en 16 articles, qui est à peu de chose près la reproduction de celui de l'an VI. Il y est dit que la bibliothèque sera ouverte le dimanche et le jeudi de 11 heures à 3 heures. Nous ignorons s'il en a été ainsi bien longtemps, mais nous avons été souvent témoin, dans les années suivantes, que M. Lefort, alors bibliothécaire, n'ouvrait la bibliothèque que les dimanches de midi à 2 heures.

Cet état de choses dura ainsi jusqu'à la fin de l'année 1859, époque à laquelle, par suite du déplacement de la mairie, la bibliothèque eut à subir un nouveau déménagement, qui ne devait pas être le dernier.

Depuis longtemps, on se plaignait de l'exiguïté et de l'insuffisance de la place du Marché; on résolut de l'agrandir par la démolition d'un certain nombre de maisons; celle qui servait d'hôtel de ville fut du nombre, et provisoirement, la mairie dut aller s'installer sur la place Saint-Guenault (1), dans un grand immeuble loué à cet effet, qui porte le n° 13 (2), et se trouve presque à l'angle de la rue du Grand-Pignon.

Dès lors, le sort de la bibliothèque fut lié à celui de la mairie, qu'elle suivait dans ses pérégrinations successives; mais, hélas! tous ces changements étaient loin de lui être avantageux. Dans son nouveau domicile, qui ne devait être que provisoire, son installation fut aussi plus que sommaire, et les services qu'elle rendit, à peu près nuls.

Entre temps, le bibliothécaire, M. Lefort, déjà très âgé, avait cessé de vivre (3); il n'eut pas de successeur, et son traitement fut donné au secrétaire de la mairie pour arrondir ses appointements, en même temps qu'il était dépositaire des clefs de la bibliothèque. C'était un bibliothécaire purement nominal, qui donnait ces clefs à qui les lui demandait, et inscrivait les prêts quand il y pensait. Aussi, dans cette période qui dura près de vingt ans, la bibliothèque eut-elle beaucoup à souffrir, et elle garde encore aujourd'hui la trace de nombreuses et bien tristes déprédations.

L'on a toujours dit que les plus grands ennemis des livres étaient les emprunteurs; la bibliothèque de Corbeil, comme bien d'autres, hélas! en offre la preuve navrante. L'abbé Guiot, qui a beaucoup écrit sur cette bibliothèque, a inséré, dans plusieurs de ses manuscrits, des catalogues raisonnés, alphabétiques et méthodiques, des ouvrages qui la composaient de son temps, et en lisant ses savantes énumérations, c'est avec une profonde tristesse que l'on constate le grand nombre des ouvrages importants qui ont dis-

(1) On a depuis donné à cette place le nom des frères Galignani.

(2) Le bail par lequel la ville loue cet immeuble est du 1er décembre 1859; plus tard, en 1864, elle acquit du département, au prix de 50,000 fr., les bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Guenault qui allaient être délaissés par la sous-préfecture, qui les avait occupés depuis la Révolution.

(3) Lefort, Jean-Baptiste-Nicolas-Aubin, est mort à Corbeil le 21 juin 1855, âgé de quatre-vingt-un ans.

paru depuis; et, chose plus triste encore, beaucoup de volumes ont été mutilés, dépouillés plus ou moins de leurs gravures; le bel *Ovide* de Bannier, par exemple, un des plus beaux ouvrages du XVIIIe siècle, auquel on a indignement enlevé trente-quatre des belles estampes qui en font l'ornement et la valeur (1).

Depuis, l'on a retrouvé quelques volumes chez des emprunteurs peu scrupuleux, et l'on a pu, par achat, compléter quelques ouvrages auxquels un ou plusieurs tomes manquaient, mais il y aura toujours des vides douloureux qu'il sera impossible de combler.

Si la bibliothèque de Corbeil a eu à souffrir des emprunteurs peu délicats, en revanche elle a compté un certain nombre de bienfaiteurs; c'est un devoir de reconnaissance que de rappeler ici leurs noms, et de leur rendre le juste hommage qui leur est dû. Le premier en date de ces bienfaiteurs est l'abbé Mariette, qui était, avant la Révolution, chanoine de la collégiale de Saint-Spire. L'abbé Guiot nous apprend, dans un de ses manuscrits, que M. Mariette donna un certain nombre de livres à la bibliothèque de Corbeil; c'est le seul renseignement que nous ayons sur ce don, et nous ne pouvons, par conséquent, en fixer ni l'importance ni la qualité.

Vient ensuite l'abbé Guiot lui-même, dernier curé-prieur de Saint-Guenault, dont nous avons eu occasion de parler comme savant et comme un des principaux organisateurs de notre bibliothèque. Celui-là fut un vrai bienfaiteur, car non content de consacrer son temps (il est vrai que la Révolution lui avait fait des loisirs) à l'installation et au classement de notre *dépôt littéraire*, il l'enrichit encore en lui donnant un certain nombre d'ouvrages anciens, souvent annotés par lui, et plusieurs manuscrits, entre autres un ancien Nécrologe de l'abbaye de Longpont, qui a été échangé, en 1884, avec la Bibliothèque nationale, contre un manuscrit de ce même abbé Guiot, très important pour l'histoire de Corbeil (2).

M. de Fitte, député de Corbeil sous Louis-Philippe, qui habitait à Auverneaux, fut aussi le bienfaiteur de notre bibliothèque, car il sut mettre à son profit son influence de député, pour obtenir de

(1) Voir, à ce sujet, dans le catalogue imprimé, le n° 949 et la note qui l'accompagne.

(2) Voir, au sujet de ces deux manuscrits, les n°s 1848 et 1849 du catalogue imprimé.

M. Guizot, alors ministre, d'assez nombreux ouvrages pour la bibliothèque de Corbeil. Il existe, dans les archives de la ville, un certain nombre de lettres du ministre et du député, qui confirment ces faits.

M. de Fitte nous fit en plus un don direct, en offrant à la ville de Corbeil, en 1840, un magnifique exemplaire, relié en maroquin rouge, du beau *Don Quichotte* d'Ibarra, si recherché par les bibliophiles (1).

Ces générosités étaient le résultat des excellentes relations qui existaient à cette époque entre le député et le maire de Corbeil, M. Magniant, qui, lui aussi, fut un bienfaiteur, à cause du grand intérêt qu'il porta à la bibliothèque, et des très nombreuses démarches qu'il fit pour l'enrichir, indépendamment du temps qu'il consacra personnellement à sa réorganisation et à son administration.

Les mêmes motifs nous valurent encore la faveur de M. de Salvandy, beau-frère de M. Feray, de Chantemerle, et alors ministre de l'instruction publique ; ce fut lui qui fit donner, par le roi, en 1833, à la bibliothèque de Corbeil, le grand ouvrage sur l'Égypte, dont les immenses volumes ont nécessité la création d'un meuble spécial pour les renfermer (2).

En agissant ainsi, M. de Salvandy ne faisait, du reste, que suivre les traditions du ministère qu'il dirigeait, car cette administration a depuis longtemps gratifié la bibliothèque de Corbeil d'une bonne partie des ouvrages qu'elle édite et de beaucoup de livres provenant de ses souscriptions; cette excellente habitude se continue toujours.

Parmi les noms de ceux qui ont porté de l'intérêt à la bibliothèque de Corbeil, nous ne devons pas oublier celui de M. Marc Balthazar du Pin, ancien agent de change, qui demeurait à Beauvoir, commune d'Évry-sur-Seine (3). Par son testament olographe, en date du 23 février 1846, M. du Pin léguait à la ville de Corbeil, pour sa bibliothèque, l'*Encyclopédie universelle* et le *Moniteur universel*, qui était alors le moniteur officiel du gouvernement (4). Cette dernière collection comprenait le journal depuis

(1) Voir catalogue imprimé n° 1208.

(2) *Ibid*. 2062.

(3) Les descendants de M. du Pin habitent encore cette belle propriété de Beauvoir qui a été possédée autrefois par la duchesse de Rohan.

(4) Voir au catalogue imprimé les n°s 2209 et 2227.

son origine, en 1789, jusqu'à et y compris l'année 1822, soit 67 volumes in-folio. La ville, par les soins de son maire, M. Magniant, a complété cette collection en achetant au prix de 31 francs chacune, reliure comprise, toutes les années de 1823 à 1846. Depuis cette époque, la ville reçoit régulièrement ce journal, qui a été continué, après 1869, par le *Journal officiel*. Cette importante collection, qui donne au jour le jour l'histoire de notre pays, compte à ce moment (1888), 353 volumes.

M. du Pin mourut le 26 mars 1847, et la ville de Corbeil fut autorisée, par arrêté du préfet du 3 août de la même année, à accepter le legs qu'il lui avait fait.

Un autre nom, cher aussi à la bibliothèque, est celui de M. Crété père, qui a créé et fondé à Corbeil un magnifique établissement, une imprimerie modèle qui fait vivre un nombreux personnel d'ouvriers des deux sexes.

Si M. Crété n'a pas été, dans le sens exact du mot, le premier créateur de l'imprimerie à Corbeil, c'est à lui qu'on en doit les développements et l'importance qu'elle y a prise.

Ce fut le 8 février 1794, qu'un nommé Rousseau, de Montlhéry, vint s'établir à Corbeil comme imprimeur ; son établissement était plus que rudimentaire : une simple presse à bras qu'il manœuvrait lui-même. Peu de temps après, vers la fin de 1797, il avait pour successeur Christophe-Jean Gelé, qui continua sans grands changements l'œuvre de son prédécesseur.

Gelé mourut dans les premières années de notre siècle et sa femme, qui avait été son premier ouvrier, et peut-être le seul, continua à imprimer les affiches et les papiers administratifs de la sous-préfecture et de la mairie jusqu'en 1827, époque où elle céda son établissement à M. Crété père, qui devait lui donner une si intelligente et si grande impulsion (1). Pendant quarante ans, M. Crété ne cessa d'augmenter, d'agrandir son imprimerie, de lutter avec énergie et opiniâtreté, lui sans patrimoine, contre des difficultés sans cesse renaissantes, pour enrichir son cher établissement des perfectionnements que la science moderne ne cessait d'apporter à sa belle industrie.

(1) L'imprimerie de Gelé se trouvait au faubourg Saint-Jacques, rue de la Poterie, dans l'immeuble qui fut occupé plus tard par la gendarmerie et qui porte aujourd'hui le n° 8. C'est peu de temps avant sa cession à M. Crété que Mme Gelé l'avait transportée au fond de l'impasse Notre-Dame (le quai n'existait pas à cette époque), où elle grandit bien vite sous la direction de M. Crété, qui la transféra plus tard dans les bâtiments où elle est actuellement.

Ceux qui l'ont vu à l'œuvre sont émerveillés des résultats obtenus et s'inclinent avec respect devant ce lutteur énergique, ce travailleur infatigable, dont les efforts ont contribué dans une large mesure à l'honneur comme au développement et à la prospérité de notre chère ville de Corbeil. Aussi, lorsqu'en 1867, la croix de la Légion d'honneur vint récompenser tant de travail, tant de mérites, il y eut dans notre ville comme une acclamation générale pour féliciter le nouveau légionnaire et applaudir à cette récompense si noblement méritée.

Cette belle imprimerie, qui occupe aujourd'hui près de 400 ouvriers, est dirigée maintenant par M. Jules Crété (1), qui a encore augmenté, dans une large mesure, l'importance de l'établissement créé par son père, et dans lequel, avec l'aide de ses deux fils, il continue les beaux travaux et les bonnes traditions paternelles.

L'imprimerie est la mère des livres, leurs histoires en quelque sorte n'en font qu'une, ce n'était donc point une digression inutile que de parler ici des débuts et des développements de l'imprimerie à Corbeil (2), et nous étions heureux de saisir cette occasion de rendre un hommage mérité à un homme éminent qui rendit de grands services à notre ville et fut aussi le bienfaiteur de la bibliothèque.

M. Crété père avait la louable habitude d'offrir à cet établissement un exemplaire de la plupart des ouvrages qu'il imprimait. Il avait même fait faire, à cet effet, une planche spéciale qui lui servait à indiquer, en tête de chaque volume offert, la mention de la donation. Cette mention a été retrouvée sur 42 ouvrages formant 65 volumes, mais il est certain que M. Crété en a donné bien davantage, soit que la confection de sa planche fût postérieure à ses premiers dons, soit qu'on ait omis de l'imprimer sur plusieurs. Il existe dans les archives de la ville une très aimable

(1) C'est vers la fin de 1867 que M. Jules Crété a succédé à son père ; celui-ci est mort à Versailles en 1883.

(2) On a cru pouvoir faire remonter plus loin les débuts de l'imprimerie à Corbeil ; il existe en effet une pièce imprimée à la date de 1590, sous la rubrique *Corbeil ;* mais cette pièce a été produite par l'imprimerie *volante* de l'imprimeur parisien Jamet Mettayer, qui avait suivi le Parlement à Tours, l'année précédente ; elle a été imprimée à Corbeil, c'est vrai, mais à l'aide d'un matériel ambulant et de passage en notre ville. Il n'y a donc pas de doutes à avoir sur l'origine de cette pièce, dont voici le titre : *Discours de ce qui s'est passé en l'armée du Roy, depuis que le duc de Parme s'est ioinct à celle de ses ennemis, jusques au quinziesme de septembre* 1590. Corbeil, s. d. (1590) in-8°.

lettre de M. Crété au maire, lui annonçant un envoi de 44 volumes pour la bibliothèque. Cette lettre a sa place marquée ici, et c'est avec un sentiment de gratitude que nous la reproduisons ci-dessous :

Corbeil, 17 juin 1847.

MONSIEUR LE MAIRE,

Permettez-moi, en m'associant à vos sentiments de sollicitude, de vous offrir, pour la bibliothèque de la ville que vous administrez, et comme un témoignage de ma reconnaissance de la bienveillance dont m'honorent mes concitoyens, les quelques ouvrages qui accompagnent cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la considération la plus distinguée, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur,

CRÉTÉ.

Et plus bas est écrit : 30 vol. in-8; 14 vol. in-18.

Cette lettre de l'éminent imprimeur montre bien dans quels bons termes il était avec l'administration de notre ville, et tout l'intérêt qu'il portait à notre bibliothèque, dans le but de seconder la sollicitude éclairée de M. Magniant, le maire d'alors. Mais si c'est un devoir d'exprimer notre profonde gratitude envers M. Crété père, qu'il nous soit permis aussi de manifester les regrets que nous éprouvons de ne pas voir M. Jules Crété suivre, à l'égard de notre bibliothèque, les généreuses traditions de son digne père. Ce n'est point que nous ne l'ayons sollicité à plusieurs reprises à ce sujet, mais il nous a toujours répondu que les traités qui ont lieu maintenant entre imprimeurs et éditeurs s'opposent absolument à toute générosité de ce genre. Il ne nous appartient point de nous en plaindre, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter vivement que les circonstances actuelles ne permettent plus à M. Jules Crété de manifester de ce côté sa bienveillance naturelle envers sa ville natale.

MM. Jules et Adolphe Salmon, tous deux enfants de Corbeil, ont aussi enrichi notre bibliothèque, en lui faisant don, vers 1876, de 104 ouvrages, formant un total de 376 volumes, de jurisprudence et de voyages pour la plupart, et provenant de la bibliothèque de leur père, qui avait parcouru, à Corbeil même, une

longue et honorable carrière d'avoué, avant d'être magistrat à Paris, où il est mort (1).

Un don très important a encore été fait à la bibliothèque, par M. Delaunay (Louis-Auguste), avoué honoraire à Corbeil, auteur d'un livre important sur les arquebusiers en général.

M. Delaunay s'était fait une très intéressante spécialité de l'histoire de ces anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers, qui jouèrent un rôle si important dans l'histoire militaire de la France au moyen âge. Le bel ouvrage auquel M. Delaunay a attaché son nom et qu'il a publié en 1879, sous le titre modeste de *Étude sur les anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers* (2), fut le fruit de ses longues et patientes recherches. Pendant vingt-cinq ans, il n'a cessé d'accumuler, sans compter, de nombreux documents de toutes sortes, livres, brochures, manuscrits, chartes, estampes, etc., qu'il a recueillis un peu partout, en France comme à l'étranger, ou qu'il a fait copier dans les bibliothèques publiques ; il faut citer, parmi ces derniers, un beau volume, richement relié, qui a coûté une année de travail ; c'est l'armorial de toutes les compagnies de France et de l'étranger, dont il a pu retrouver les blasons dans d'Hozier ou ailleurs ; chaque compagnie citée y a ses armoiries en couleurs (3) ; et deux albums qui renferment des centaines d'estampes se rapportant toutes au sujet cher au donateur (4).

C'est cette collection si spéciale et si intéressante, dont la pareille n'existe probablement pas, que M. Delaunay a généreusement offerte, en février 1887, à la bibliothèque, et par conséquent, à la ville de Corbeil, en l'accompagnant de l'aimable lettre suivante :

Corbeil, 13 février 1887.

MON CHER BIBLIOTHÉCAIRE,

« Je suis trop vieux maintenant, pour faire une deuxième édition de mon livre *Étude sur les anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers*, à l'aide des livres, brochures, plaquettes, notices, etc.,

(1) M. Adolphe Salmon habite encore, à Corbeil, la maison paternelle. Son frère, M. Jules Salmon, est mort à Paris, le 15 août 1880, président de chambre à la cour d'appel de Paris et chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques ont eu lieu à Corbeil le 18 août suivant, au milieu d'une affluence considérable.
(2) Voir au catalogue imprimé les nos 1859 et 2293.
(3) Catalogue imprimé no 2501.
(4) *Ibid.* nos 2519 et 2520.



que j'ai continué à collectionner. Pour en éviter la dispersion, je viens vous prier de les accueillir dans la bibliothèque de la ville de Corbeil, comme un fonds spécial. C'est une bibliographie non encore complète, certainement, mais qui, réunie comme elle est, me paraît intéressante à conserver.

« Je mets donc la collection à votre disposition, heureux d'être assuré de sa conservation sous vos bons soins; j'y joins un grand album de gravures, qui en forme le complément.

« Recevez, mon cher bibliothécaire, la nouvelle expression de mes sentiments affectueux.

« DELAUNAY. »

Le désir de M. Delaunay a été satisfait; sa collection est restée entière, formant un fonds spécial et réunie sur les mêmes rayons; et afin d'en assurer la conservation, on a fait relier tout ce qui était broché.

Cette collection, qui comprend 234 volumes, dont un certain nombre manuscrits, fait l'objet d'un chapitre spécial du catalogue imprimé, où, sous le titre de *fonds Delaunay*, elle occupe les Nos 2293 à 2520, indiquant un total de 227 ouvrages dont quelques-uns offrent un certain degré de rareté.

Puissent nos successeurs veiller avec un soin jaloux sur cette intéressante collection, afin de la transmettre intacte, sinon augmentée, à nos descendants, et les généreuses intentions du savant inventeur se trouveront ainsi accomplies!

Pour clore cette liste des bienfaiteurs de la bibliothèque de Corbeil, nous avons encore à remercier M. Chevalier, propriétaire à Soisy-sous-Étiolles, qui vient, tout récemment, de faire à cet établissement un don important, sinon pour le nombre, du moins pour la qualité des livres offerts. Il s'agit d'opuscules de l'abbé Guiot, d'une rareté extrême et que nous ne possédions pas.

Ces plaquettes, toutes imprimées à Corbeil, à la fin du siècle dernier, par C. Gelé, se rapportent à l'histoire de notre ville, ce qui justifie amplement l'intérêt que nous avons à les posséder et le gré que nous devons savoir à l'aimable donateur qui a bien voulu s'en dessaisir en faveur de la ville de Corbeil.

Voici les titres de quelques-unes de ces raretés bibliographiques que nous ne connaissions que par l'exemplaire unique possédé par la Bibliothèque nationale de Paris :

1° *Mélanges historiques, oratoires et poétiques relatifs à quelques événemens de la fin de l'an VIII et du commencement de l'an IX à Corbeil;*

2° *Majoris instauratio, ex fastis Corboliensibus* (1), *Junii decimâ-nonâ, latinè, gallicè et metricè;*

3° *Bibliotheca Corboliana publici juris facta Kal. Julii MDCCXCVIII latinè gallicè et metricè* (2);

4° *Typographia Corbolii instituta, ex Fastis Corboliensibus, Octavâ Februarii, latinè, gallicè et metricè;*

5° *Liber ex ingenii familia, autore Gabriele Cossart, latinè, gallicè et metricè;*

6° *Georgius Ambasius Cardinalis, Lugduni* 25 *maii* 1510 *extinctus, olim Corbolii captivus...*

Ces petits poèmes latins sont toujours accompagnés d'une double traduction française, prose et vers, et de notes fort intéressantes.

En outre de ces curieuses plaquettes, le don de M. Chevalier comprend encore plusieurs opuscules religieux, relatifs pour la plupart aux patrons de la ville de Corbeil et dont l'auteur est toujours l'infatigable abbé Guiot; l'un d'eux est intitulé : *Cérémonie de la Confirmation en l'église de Saint-Spire de Corbeil, le mercredi des Quatre-Temps,* 16 *septembre* 1801. L'auteur y a joint la liste des enfants confirmés, qui étaient au nombre de 98, 21 garçons et 77 filles, et c'est avec plaisir que l'on voit dans cette liste beaucoup de noms d'anciennes familles de Corbeil, dont quelques-unes sont encore existantes aujourd'hui.

En résumé, grâce à la générosité de M. Chevalier, nous avons pu combler une lacune importante dans notre bibliothèque, et si nous ne possédons pas encore dans son entier l'œuvre imprimé de l'abbé Guiot, du moins il nous en manque si peu de chose que nous pouvons considérer cette collection comme à peu près complète.

C'est à notre demande que M. Chevalier a bien voulu consentir à ce sacrifice, aussi nous sommes heureux de lui en témoigner ici notre gratitude personnelle.

L'abbé Guiot a largement frayé la voie à ceux qui ont voulu, après lui, s'occuper de l'histoire de notre pays, et il a eu, sinon des imitateurs, du moins des continuateurs, qui, s'inspirant des

(1) Les Fasti Corbolienses de l'abbé Guiot, dont il a déjà été parlé ici, se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris, au département des manuscrits, sous le n° 9969 du fonds latin.

(2) La bibliothèque possédait déjà ce petit poème, le seul des opuscules de l'abbé Guiot qui fût sur ses rayons.

travaux si précieux des La Barre (1), des Lebeuf (2), des Guiot, ont travaillé et travaillent encore à la connaissance et à la diffusion de notre histoire.

Sans parler des travaux récents dont la critique serait prématurée, nous citerons Pinard (Théodule), un enfant de Corbeil (3), lui aussi, qui a vécu dans la première moitié de notre siècle, et qui s'était consacré tout entier à l'étude de tout ce qui intéressait sa ville natale.

Il a écrit un certain nombre de monographies qui se trouvent sur les rayons de la bibliothèque. Pinard a beaucoup cultivé l'archéologie, et la meilleure, comme la plus importante partie de ses travaux, a été insérée dans les différents volumes de la *Revue archéologique*. Parmi ces publications, il convient de citer comme nous intéressant particulièrement, une étude sur l'ancienne église Notre-Dame, avec des gravures qui nous donnent d'utiles renseignements sur ce curieux monument, aujourd'hui disparu ; un travail sur Saint-Jean en l'Ile et son intéressante chapelle du XIIIe siècle ; une notice sur le vieux château de Corbeil, puis d'assez nombreuses monographies sur différentes communes des environs de cette ville.

Pinard avait projeté d'écrire, commune par commune, l'histoire de chacun des quatre cantons de l'arrondissement de Corbeil, qui devait former quatre volumes. Un seul a paru, c'est l'histoire du canton de Longjumeau, volume publié en 1864 et donnant les monographies des 24 communes de ce canton.

Des revers de fortune et des embarras d'argent empêchèrent l'auteur de continuer cette publication ; le canton de Boissy-Saint-Léger était cependant sur le point de paraître, car on en a retrouvé 14 communes sur 25, à l'état d'épreuves. Comme complément de ses études sur nos cantons, Pinard avait formé sur chacun d'eux un album contenant les vues anciennes et modernes, les portraits, gravures de toutes sortes, toutes les raretés iconographiques enfin qu'il avait pu rassembler. Il dit lui-même, dans un de ses manu-

(1) Jean de la Barre, prévôt de Corbeil de 1607 à 1624, période pendant laquelle il écrivit son livre sur l'histoire et les antiquités de Corbeil, publié à Paris en 1647. Voyez catalogue imprimé les nos 1831 à 1834.

(2) L'abbé Lebeuf, membre de l'Académie française et auteur d'un ouvrage très estimé : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1754, 12 vol. in-12. Corbeil y occupe des chapitres très intéressants. V catal. imp. no 1804.

(3) Pinard est né à Corbeil le 4 février 1803, il est mort à Paris, chez les frères de Saint-Jean de Dieu, le 19 novembre 1871.

scrits, qu'il a consacré dix ans de sa vie (et il ne parle pas de ce qu'il a dépensé pour cela) à rassembler ce grand nombre de gravures, dont un certain nombre sont devenues fort rares et valent aujourd'hui dix fois ce qu'il les a payées.

Pinard, devenu très gêné, vendit ses albums; il vint alors offrir au Conseil municipal de Corbeil celui qui concernait cette ville; cette assemblée, n'appréciant pas la valeur de cette collection, en refusa l'acquisition. Mais un conseiller, plus éclairé que ses collègues (1), l'acheta au prix de 100 francs et l'offrit à la bibliothèque de la ville, où, sous le nom d'*Album Pinard*, il est très connu et bien souvent feuilleté.

Pinard se défit aussi des autres albums : celui de Boissy-Saint-Léger fut acquis par le baron Richerand; le baron Alphonse de Courcel, propriétaire du château d'Athis, possède celui de Longjumeau; quant à celui d'Arpajon, nous avons appris depuis peu qu'il est resté entre les mains d'un membre de sa famille.

Nous avons laissé la bibliothèque provisoirement installée, avec la mairie, dans l'immeuble loué à cet effet à la fin de l'année 1859, au nº 13 de la place Saint-Guenault. Elle resta là jusqu'en 1865, la ville ayant fait, l'année précédente, au prix de 50,000 francs, l'acquisition de l'ancienne maison priorale de Saint-Guenault; la sous-préfecture, qui l'avait occupée depuis 1790, l'abandonnait alors pour aller s'installer dans le nouvel hôtel qu'on venait de lui construire près du chemin de fer.

Dans le nouvel hôtel de ville, deux pièces furent affectées à la bibliothèque, ce sont encore celles qu'elle occupe aujourd'hui; mais les livres y furent entassés sans ordre ni classement méthodique. Là encore les fâcheux errements précédents continuèrent; le secrétaire de la mairie, brave homme, mais lourd et âgé, avait la garde de la bibliothèque et les appointements de bibliothécaire; pour lui c'était une sinécure qui augmentait son traitement de secrétaire; aussi cette période fut-elle très funeste à notre bibliothèque, qui conservera longtemps, sinon toujours, la trace des rapts indignes qu'elle a subis à cette époque. Puis vint la guerre

(1) Ce généreux conseiller était M. Tandou, propriétaire, à Corbeil, du domaine du Tremblay, habité encore aujourd'hui par sa veuve.

Pinard avait d'abord demandé 300 francs de son album; par délibération du 20 mars 1863, le conseil avait rejeté cette proposition. Dans cette même séance M. Tandou avait offert de participer pour 100 francs à cette acquisition. Cette offre fut sans doute le point de départ de son marché avec Pinard.

de 1870-1871, pendant laquelle notre pauvre ville eut à subir les douleurs d'une longue et écrasante invasion.

La population de Corbeil était submergée par la soldatesque étrangère ; tout, jusqu'à la monnaie, était devenu allemand et l'on n'entendait plus par nos rues que le langage tudesque. La mairie était remplie de soldats et d'officiers, et ces derniers étaient plus ordinairement reçus dans la grande salle de la bibliothèque, celle-ci ne fonctionnant plus, comme on doit bien le penser. Elle n'eut cependant point à souffrir de cette tempête qui dura six mois, et nous ne croyons pas qu'aucun volume ait disparu à cette époque du fait des Allemands. Après cette épreuve, la bibliothèque demeura plus que jamais sans direction, et son local servait de lieu de débarras pour la mairie.

Aussi, lorsqu'en 1875, l'auteur de ces lignes fut nommé aux fonctions de bibliothécaire, à titre purement honorifique (1), fonctions qu'il exerce aux mêmes conditions depuis cette époque, trouva-t-il la bibliothèque encombrée par les objets les plus disparates et absolument étrangers au but de cet établissement. Il y avait de tout dans ce local, jusqu'à des vieilles chaussures et, qui le croirait, des armes et une assez grande quantité de cartouches!

Mû par son amour pour la ville de Corbeil, où il est né le 14 juillet 1827, et aussi par ses goûts de bibliophile, le nouveau bibliothécaire se mit à l'œuvre avec ardeur. Il eut à lutter d'abord contre les mauvaises habitudes qui avaient amené peu à peu l'envahissement de la bibliothèque, puis il fallut créer un mobilier convenable et installer une salle de travail.

Il utilisa d'abord le crédit qui était alloué pour l'entretien de la bibliothèque, à faire recouvrir de bois les murs du fond des casiers, dont l'humidité avait déjà gagné de trop nombreux volumes.

Il créa ensuite le catalogue fiches, préliminaire du catalogue imprimé qui s'achève; puis il entreprit de faire relier, successivement chaque année, tous les livres brochés, qui représentaient environ le tiers du fonds général; aujourd'hui plus de 1500 volumes ont subi cette opération et voient ainsi leur conservation assurée pour longtemps. Cette opération peut être considérée

(1) Cette nomination eut lieu, sur la proposition de M. Paul Darblay, maire de Corbeil, dans la séance du conseil municipal du 12 novembre 1875.

maintenant comme terminée, et il n'y aura plus à relier dorénavant que les volumes qui arrivent journellement.

En vue de la préparation du catalogue, dont l'impression fut décidée par le conseil municipal dans sa séance du 5 juin 1885, il y eut lieu d'établir le classement méthodique et régulier qui rend les recherches faciles; ce travail, terminé depuis longtemps, donne les meilleurs résultats et rend de grands services. Le bibliothécaire, bibliophile lui-même (l'un ne peut aller sans l'autre), sut encore mettre à profit ses nombreuses relations avec le monde savant pour obtenir des dons en faveur de cette bibliothèque à laquelle il avait voué ses soins et son temps; il renoua aussi avec le ministère d'anciennes relations quelque peu abandonnées, et grâce à toutes ces démarches, il a pu voir le nombre des volumes de la bibliothèque, qui était de 4000 environ lors de son entrée en fonctions, dépasser de plusieurs centaines le chiffre de 6000.

Il y eut lieu aussi de compléter la collection du *Journal officiel* qui était abandonnée depuis nombre d'années, et cette opération ne fut pas sans difficultés, à cause de l'incendie de la rue du Bac qui venait de détruire les magasins et les réserves du journal; ce ne fut que chez les marchands de vieux papiers que l'on put parvenir à retrouver les nombreux manquants qui formaient de sérieuses lacunes dans cette précieuse collection dont l'origine remonte à 1789. Aujourd'hui elle est à jour, complète et entièrement reliée; il n'y manque que quelques tables qu'il n'a pas été possible de retrouver. Il fallut encore s'occuper de l'estampillage des livres et l'on fit faire un cachet spécial pour estampiller les gravures, précaution très nécessaire pour éviter les déprédations.

Les ouvrages incomplets étaient très nombreux, hélas! d'après un recensement fait à l'entrée en fonctions du bibliothécaire, leur nombre se montait à 113; on a pu réussir à en compléter quelques-uns; l'on a en outre retrouvé plusieurs volumes chez un habitant de la ville, M. C..., qui les détenait indûment depuis longtemps, entre autres un précieux exemplaire des antiquités de Corbeil, de La Barre, si difficile à rencontrer aujourd'hui.

Enfin le bibliothécaire a entrepris depuis longtemps déjà le grand travail du catalogue dont l'impression est à peu près terminée maintenant. Il ne reste plus qu'à achever les tables qui sont déjà très avancées. Ce travail a été longtemps retardé par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur; mais tel qu'il est, avec ses 385 pages imprimées, le catalogue, à l'état d'é-

preuves jusqu'à aujourd'hui, a déjà rendu depuis longtemps de réels services; il est destiné à en rendre de plus grands encore dans l'avenir, ne serait-ce qu'en donnant aux ouvrages de la bibliothèque une sorte d'existence officielle, un état civil pour ainsi dire, qui rendra désormais plus difficiles les vols et les déprédations de toutes sortes.

C'est dans cet esprit que l'administration supérieure recommande partout la rédaction et l'achèvement des catalogues des bibliothèques, et afin d'en faire ressortir l'importance, le ministre de l'instruction publique disait dans sa circulaire du 24 décembre 1884 :

« Le Catalogue permet aux bibliothécaires de remarquer l'absence ou la présence d'un volume sur les rayons ; quelquefois, par les descriptions qu'il en fournit, de le distinguer de tout autre et de le revendiquer, s'il a été soustrait et si on le retrouve. »

Quant à l'apparition un peu tardive de ce catalogue, attendu depuis longtemps déjà, il n'y a point lieu de trop la regretter, puisque les retards apportés à sa publication auront permis d'y joindre un important supplément qui comprendra les acquisitions nouvelles et les dons faits depuis ces dernières années.

Aujourd'hui la bibliothèque, complètement réorganisée, est en plein fonctionnement; elle n'ouvre qu'un jour par semaine, il est vrai, le vendredi de 2 à 7 heures, mais cet état de choses a paru satisfaire jusqu'ici aux besoins de la population studieuse, qui n'est pas très nombreuse à Corbeil, ville essentiellement industrielle et commerçante ; et puis le bibliothécaire s'est toujours mis à la disposition des personnes qui auraient des recherches à faire en dehors des jours d'ouverture, et l'on n'hésiterait pas, du reste, à augmenter le nombre des séances hebdomadaires si la nécessité s'en faisait sentir.

Sauf de rares exceptions, les livres ne sortent pas ; cette décision a été prise afin d'éviter le retour des faits regrettables qui ont, à certaines époques, tant contribué à appauvrir notre bibliothèque.

Il existe du reste à Corbeil une bibliothèque populaire qui a été instituée spécialement en vue du prêt, et qui a déjà rendu et rendra encore des services utiles à la nombreuse population ouvrière de ce pays.

La bibliothèque communale s'est augmentée, en 1887, de

317 volumes; il est à observer que c'est dans le cours de cette même année qu'a été fait le don Delaunay qui en compte à lui seul 234. En 1888, le nombre des volumes offerts ou acquis s'est élevé à 81.

L'augmentation successive de la bibliothèque avait rendu insuffisante la place dont elle disposait à l'hôtel de ville; le récent départ du tribunal, qui occupait une partie de celui-ci, a laissé vacants divers locaux; il en est résulté qu'on a pu faire droit aux réclamations du bibliothécaire, en attribuant, comme annexe à la bibliothèque, le local jusque-là occupé par le greffe du tribunal. Cette extension a eu pour résultat très utile de désencombrer les deux salles de la bibliothèque, elle aura en outre celui non moins appréciable de pouvoir centraliser et ranger les archives de la ville, qui étaient disséminées un peu partout, sans place fixe; il sera possible maintenant d'en opérer le classement régulier, ce que l'on n'avait pu faire jusqu'à présent, faute de place suffisante. Ce travail devra venir naturellement après l'achèvement du Catalogue de la bibliothèque.

Au moment de terminer cette étude, c'est un devoir pour nous, et nous sommes heureux de l'accomplir, d'exprimer nos plus sincères remerciements au conseil municipal, qui a toujours manifesté une sollicitude éclairée pour notre bibliothèque, en votant chaque année le très utile crédit nécessaire à son entretien. Ce crédit est aujourd'hui de 600 francs; il est suffisant pour les besoins actuels, et ce sera un honneur pour notre conseil municipal d'avoir permis, par son intelligente générosité, de pouvoir transmettre ce précieux dépôt à nos descendants, dans un état de prospérité qu'il n'avait point connu jusqu'à présent.

Nous avons raconté les débuts et l'histoire passée de notre bibliothèque, nous avons dit ce qu'elle était dans le présent, nous voudrions pouvoir lui prédire une longue ère de prospérité dans l'avenir; il ne dépend point de nous, hélas! de pouvoir lui assurer cette bonne fortune; notre temps et notre dévouement lui sont acquis tant qu'il nous sera permis de pouvoir les lui donner, mais toute existence a ses limites, et ce n'est point sans inquiétude que nous pensons à ce que deviendra après nous cette chère bibliothèque à laquelle nous avons donné, sans compter, tant de soins et de temps. Son avenir est lié à sa prospérité, car un établissement en décadence voit rapidement se tarir la source des dons généreux qui l'alimentent; alors tout le travail antérieur est perdu, le

désordre arrive, suivi bientôt des larcins qui en sont la conséquence inévitable.

Qu'on n'oublie pas que dans toute bibliothèque, quel que soit le nombre des livres qui la composent, chaque volume a sa place fixe, immuable, et ne doit occuper que cette place; si par manque d'ordre, il est placé ailleurs, il est égaré, perdu peut-être pour longtemps. Et alors le catalogue imprimé, qui a exigé de longues années de travail et des sommes importantes, devient presque inutile, puisqu'il ne permet plus de mettre facilement la main sur des volumes égarés.

Nous exprimerons donc le vœu, en terminant, que le conseil municipal, sagement inspiré quand il aura à prendre une décision à ce sujet, attribue un traitement rémunérateur et fixe à notre successeur, quand même il devrait pour cela réduire, dans une assez large mesure, le crédit annuel d'entretien de la bibliothèque. Il faut conserver avant d'entretenir, et le bibliothécaire est avant tout un conservateur.

Il est, en effet, peu probable que l'on puisse trouver quelqu'un, réunissant les conditions voulues, qui consente à donner, sans rémunération, son temps et son travail, sans parler de son dévouement; on obvierait à coup sûr à cet inconvénient en créant une place de bibliothécaire, régulièrement et à toujours rétribuée, ainsi que cela existe à peu près dans toutes les villes. A ce prix seul, la bibliothèque aurait son existence et son avenir assurés, et notre plus cher désir se trouverait accompli.

Nous voudrions encore que nos successeurs n'exerçassent pas plusieurs emplois à la fois, la bibliothèque pouvant largement utiliser le temps de celui qui veut s'y dévouer, et le cumul amenant forcément la négligence dans les fonctions exercées, quelles qu'elles soient. Nous souhaitons enfin à nos successeurs que, s'inspirant des bonnes traditions de leurs éminents prédécesseurs, les Guiot, les Van Thol, les Simon, ils marchent toujours dans la voie si dignement tracée par eux, et travaillent avec une ardeur et un dévouement toujours nouveaux à l'œuvre commencée et continuée par ces savants bibliographes, afin de transmettre intact, et augmenter encore si c'est possible, le précieux dépôt qu'ils en auront reçu.

A. Dufour,
Bibliothécaire de la ville de Corbeil.

Corbeil, 17 avril 1889.

